

Dijon, le

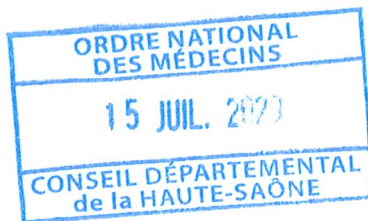
09 JUL. 2020

**DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE**  
Département veille et sécurité sanitaire  
Réf. : FP/20070905.fp

Affaire suivie par : Frédéric PORLIER  
Courriel : [frederic.porlier@ars.sante.fr](mailto:frederic.porlier@ars.sante.fr)

Téléphone : 03 80 41 99 02  
Télécopie : 03 80 41 99 54

**L.R.A.R. n° 1A 183 581 9860 7**



Monsieur le président,

Je vous rappelle qu'en application de l'article L. 1123-1 du code de la santé publique : « *Le ministre chargé de la santé agréé pour une durée déterminée un ou, selon les besoins, plusieurs comités de protection des personnes. Leurs membres sont nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé de la région dans laquelle le comité a son siège. [...]* ».

A ce titre, par arrêté en date du 16 mai 2018, le ministre des Affaires Sociales et de la Santé a renouvelé l'agrément, au sein de l'interrégion de recherche clinique "Est", du comité de protection des personnes "Est II", sis CHRU de Besançon – 2 place Saint-Jacques à BESANCON (25 030).

Conformément à l'article R. 1123-4 du code de la santé publique, ce comité de protection des personnes comprend 14 membres titulaires, et autant de membres suppléants, choisis en fonction de leur appartenance professionnelle ou de leurs actions dans la vie associative, et, à ce titre, notamment, **deux médecins généralistes**.

Or, ces deux sièges sont présentement vacants au sein du comité de protection des personnes « Est II ».

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser cette information auprès des personnes susceptibles de remplir ces conditions, lesquelles devront alors nous retourner la fiche de candidature ci-jointe, accompagnée, le cas échéant, de toutes pièces nécessaires à justifier leur appartenance à la catégorie pour laquelle il postule (lettre de motivation, curriculum vitae, liste des publications scientifiques et titres...).

A titre d'information, sachez que le mandat de membre de comité de protection des personnes est de 3 ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément dudit comité.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sincères salutations.

**Pour le directeur général,  
Le directeur de la santé publique,**



**Alain MORIN**

**Monsieur le président  
Conseil départemental de l'Ordre des médecins  
du la Haute-Saône  
Le Galaxy 1 – 6, rue Victor Dollé  
70 000 VESOUL**

Pièce jointe : 1 fiche de candidature.



## FICHE DE CANDIDATURE 2020 CPP EST II

### INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations qui sont demandées ci-après nous permettront de mieux vous connaître. Elles vous renseignent également sur vos droits quant à la diffusion des ces informations.

Nom :

---

Prénom :

---

Date de naissance

---

Adresse personnelle :

---

Email :

---

Téléphone :

---

Adresse

professionnelle :

---

Service

---

Fonction :

---

Les informations qui vous concernent sont destinées à alimenter le fichier des membres du CPP Est II et le site Internet de l'ARS de Bourgogne Franche-Comté.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 27 de la loi n° 78-11 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Pour l'exercer, adressez-vous à

